



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012

COGRA 48
Société Anonyme au capital de 1 667 070,75 €
Siège social : Zone de Gardès
48000 MENDE
RCS MENDE B 324 894 666

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 Juin 2012, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toute information quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R 225-102 alinéa 2 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices. Nous re prenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Nous annexons également un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce.

Le Conseil d'administration

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 13 047 020 Euros contre 10 352 858 Euros pour l'exercice précédent.

La ventilation du chiffre d'affaires est la suivante :

En Euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	3 093 318	491 174	3 584 492
Production de biens	6 529 376	3 093 318	9 622 694
Prestation de services	52 317	0	52 317

En dépit d'une concurrence exacerbée du fait de l'apparition de nouveaux producteurs, nous avons pu augmenter la production ainsi que le volume des ventes de granulés.

La vente des poêles a été stable mais nous n'avons pas eu le temps d'organiser le plan marketing que nous souhaitons car nous avons dû choisir une agence de communication qui corresponde à notre attente. Le développement de notre réseau de revendeurs est cependant très encourageant.

Le bénéfice de l'exercice 2011-2012 s'établit à 347 016,44 Euros contre 162 014,32 Euros pour l'exercice 2010-2011.

Ce résultat a été obtenu après

- Dotation aux comptes d'amortissement des immobilisations de 704 237 €
- Dotation aux comptes d'amortissement des charges à répartir de 0 €

(Ces chiffres étaient respectivement, au 30 juin 2011, de 790 996 € et de 0 €)

Il inclut un résultat financier négatif de (95 614 €). Au 30 Juin 2011, ce même résultat financier était négatif de (97 438 €). La stabilité de ce poste découle du financement de nos besoins de trésorerie durant le premier semestre.

Le bénéfice, en réelle progression, nous permet d'envisager l'avenir avec confiance.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 30 juin 2012, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation significative n'a été réalisée par COGRA 48 au cours de l'exercice.

PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2012-2013

Comme chaque année, nous attirons votre attention sur l'impact du climat sur les ventes. L'hiver 2011-2012 en est l'illustration. Etant donné les quantités de granulés disponibles actuellement en Europe, nous estimons peu probable une évolution des prix significative au cours des prochains mois.

Nous espérons toutefois développer nos ventes, du fait de notre socle de clients d'une part et grâce à l'adjonction de nouveaux revendeurs d'autre part.

ANALYSE RELATIVE A LA SITUATION FINANCIERE ET A L'ENDETTEMENT

Nous vous invitons à consulter le bilan et l'annexe au 30 juin 2012 afin d'obtenir les informations relatives à l'endettement de notre société. Nous complétons cette information par la présentation des ratios suivants :

Ratios	30/06/12	30/06/11	30/06/10	30/06/09
Autonomie financière	74,12 %	37,99 %	43,25 %	47,41 %
Endettement	7,25 %	18,09 %	23,15 %	23,23 %
Taux d'intérêt financier	0,72 %	0,92 %	1,22 %	1,08 %
Endettement/CA H.T.	19,37 %	43,99 %	39,69 %	31,58 %
Indépendance financière	56,55 %	33,79 %	30,50 %	32,24 %

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice, qui s'élève à 347 016,44 Euros comme suit :

■ Dividendes	- €
■ Dotation à la réserve légale	17 350,82 €
■ Dotation à la réserve facultative	<u>329 665,62 €</u>
	347 016,44 €

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes
2010-2011	24 848 € (3,6 €/action)
2009-2010	17 255 € (2,5 €/action)
2008-2009	17 255 € (2,5 €/action)

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs visées par ce texte.

En euros	Dettes non échues			Dettes échues
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	
	Au	Au	Au	Au
	30/06/2012	30/06/2012	30/06/2012	30/06/2012
Total des dettes fournisseurs	1 206 761			

DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital :

- SELO possède 5 % du capital social
- SOFILARO possède 10 % du capital social
- LOZERE HABITATIONS possède 20 % du capital social

Aucune convention n'a été passée avec l'un des administrateurs nécessitant l'approbation prévue par la loi.

Mandats exercés par les administrateurs de la société :

Noms	Mandat Cogra	Autres mandats
Bernard CHAPON	Administrateur Président Directeur général	Caisse locale du Crédit Agricole (Mende) : Administrateur ; Conseil départemental Crédit Agricole (Lozère) : Administrateur ; La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc : Administrateur.
Philippe BARDON	Administrateur	S.A. H.L.M. Lozère Habitation : Président du Conseil d'administration
Guy BLANC	Administrateur	La Caisse locale Crédit Agricole (Mende) : Administrateur
Jean-Claude ENGELVIN	Administrateur	Engelvin Bois (Mende) : Administrateur ; Engelvin Bois Moulés (Mende) : Administrateur.
Jean GALLIEN	Administrateur	GALLIEN BOIS IMPREGNES : Administrateur FEDERATION NATIONALE D'IMPREGNATION DU BOIS (FNIB) : Président
Gilbert HAASE, représentant permanent de SOFILARO	Administrateur	SOFILARO SAS : Président ; SOFILARO Gestion : Président ; MISTRAL Investissements : Administrateur ;

		SORIDEC : Censeur ; SEPTIMANIE Export : Administrateur ; MABGENE : membre du Conseil de Surveillance MAXMAT : Censeur.
Jean-Louis VIDAL	Administrateur	Mas de la Klé (Frontignan) : administrateur ; Mutualité Sociale Agricole (Lozère) : administrateur.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE

Nous vous informons que les mandats de la SELO représentée par Yves DHOMBRES et Jean-Louis VIDAL, administrateurs, arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2012. Ces derniers se sont déclarés candidats à leur propre succession.

Par ailleurs, nous vous indiquons que les mandats du Commissaire aux Comptes titulaire et du Commissaire aux Comptes suppléant arrivent également à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2012.

REMUNERATIONS ET AVANTAGES RECUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'a été versé aucune rémunération ni été accordé aucun avantage aux mandataires sociaux durant l'exercice.

OPERATIONS REALISEES SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS OU HAUTS RESPONSABLES ET PAR LES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Aucune opération sur les actions de la société ou transaction sur des instruments financiers n'ont été réalisées par une des personnes mentionnées ci-dessus.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE MARCHE

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas de risques significatifs.

La société a également procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS DE LA SOCIETE

L'autorisation issue de la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2011 venant à échéance le 16 novembre 2012, le Conseil d'Administration prévoit d'en demander le renouvellement pour une nouvelle période de dix huit mois.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

Conformément à l'article L 225-102 alinéa 1 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance l'état de la participation des salariés au capital social de notre société au dernier jour de l'exercice.

Cette participation est de 0 %.

Résultats des 5 derniers exercices

En Euros	30/06/2012 (12 mois)	30/06/2011 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 667 071	1 035 300	1 035 300	1 035 300	1 035 300
b) Nombre d'actions émises	2 222 761	1 380 400	6 902	6 902	6 902
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	13 047 020	10 352 858	9 055 444	8 939 328	8 258 762
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 236 261	1 017 812	947 151	755 055	733 780
c) Impôt sur les bénéfices	175 448	80 732	55 461	15 482	5 284
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 060 813	937 080	891 690	739 573	728 496
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	347 016	162 014	108 485	35 151	2 392
f) Montants des bénéfices distribués	24 848	17 255	17 255	17 255	17 255
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	1	129	107	106
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	0	16	5	0
c) Dividende versé à chaque action	0	0	3	3	3
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	39	36	36	36	33
b) Montant de la masse salariale	1 133 525	1 025 810	986 667	912 742	862 803
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	486 216	437 863	423 322	384 213	372 078

Tableau des délégations (augmentation de capital - Article L. 225-100 du Code de Commerce)

	Source (Date de l'AG et n° de la résolution)	Durée de la délégation	Montant maximum de l'augmentation de capital	Montant nominal maximum des valeurs mobilières	Caractéristiques
Emissions avec droit Préférentiel de souscription	AGM du 16 MAI 2011 24° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription	AGM du 16 MAI 2011 25° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGM du 16 MAI 2011 27° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.		Incorporations de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible sous forme d'attribution d'actions gratuites aux actionnaires ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par combinaison des deux procédés.
Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce	AGM du 16 MAI 2011 30° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement. A ce montant de 1.500.000 € s'ajoute le montant des éventuelles augmentations de capital supplémentaires susceptibles d'être opérées.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	

Emission réserves au personnel salarié	AGM du 16 MAI 2011 28° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.		
Augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription sans offre public dans la limite de 20 % du capital social par an	AGM du 16 MAI 2011 31° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Emissions d'actions seront réalisées par des offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier et dans la limite de 20% du capital social de la société par an. Possibilité de limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins les ¾ de l'émission décidée ou de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	AGM du 16 MAI 2011 32° et 34° Résolutions	38 mois à compter de la date de l'AGM			Délégation pour procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles. Les attributions d'actions gratuites ne pourront excéder un montant maximal de 1.500.000 €. L'attribution d'actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée minimale de 2 ans.
Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société	AGM du 16 MAI 2011 33° Résolution	38 mois à compter de la date de l'AGM			Délégation pour consentir en une ou plusieurs au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles des options donnant droit par exercice à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, ainsi que des options donnant droit par exercice à l'acquisition d'actions existantes de la société provenant de rachat. Le nombre total des options qui pourront ainsi être attribuées par le Conseil ne pourra donner droit aux bénéficiaires desdites options de souscrire et/ou acheter des actions représentant un montant nominal total supérieur à 10% du capital social au moment de l'utilisation de la délégation par le conseil. Le prix de souscription et/ou d'achat fixé par le

Programme de rachat de ses propres actions par la société	AGM du 16 MAI 2011 22° et 36° Résolutions	18 mois à compter de la date de l'AGM	Conseil ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action. Achat en une ou plusieurs fois dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.
---	---	---------------------------------------	---

Délibérations du Conseil faisant usage de ces délégations

Délibérations du Conseil d'administration du 12 avril 2012	<p>Décision d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre totale d'actions nouvelles à émettre : 409.713, soit une augmentation de capital de 307.284,75 € et versement d'une prime d'émission d'un montant total de 1.741.280,25 € ■ La libération de la souscription devra être effectuée en totalité lors de la souscription (nominal et prime d'émission) ■ Période de souscription : du 17 avril au 4 mai 2012, ■ Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à raison de 2 actions nouvelles pour 9 droits préférentiels de souscription.
Délibérations du Conseil d'administration du 14 mai 2012	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les demandes de souscription à titre irréductible présentées par les actionnaires et cessionnaires de droits préférentiels de souscription portent au total sur 174.150 actions nouvelles, soit 42,51% du nombre initial maximum d'actions nouvelles offertes, ■ Les demandes de souscription à titre réductible présentées par les actionnaires et cessionnaires de droits préférentiels de souscription portent au total sur 19.729 actions nouvelles, soit 4,81% du nombre initial maximum d'actions nouvelles offertes, ■ Les demandes de souscription à titre libre représentent 185.170 actions nouvelles, soit 45,20% du nombre initial maximum d'actions nouvelles offertes, <p>Le conseil a réparti librement la totalité des actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et à titre réductible. Le conseil d'administration a pris acte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ que le nombre total d'actions nouvelles offertes souscrites, tant à titre irréductible, réductible que libre, s'élève à 379.049 actions, soit 92,52% du montant total de l'augmentation de capital, ■ que le produit brut de l'émission d'actions nouvelles s'élève ainsi à 1.895.245 €. ■ que le capital social s'élève donc à 1.667.070,75 € contre 1.382.784 € précédemment.
Délibérations du Conseil d'administration du 11 juin 2012	<p>Adoption du principe d'une augmentation de capital avec émission de Bons de Souscriptions d'Actions attribués gratuitement à tous les actionnaires actuels aux fins de les remercier de leur fidélité à travers l'attribution d'un bon qui sera valorisé sur le marché et qui n'entraînera pas de dilution pour ceux souscrivant à ces BSA, attirer de nouveaux investisseurs intéressés par le côté optionnel du BSA, permettre une levée de fonds à terme lors de l'exercice des BSA.</p>